



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

### Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi-Formation

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 7 janvier 2026 – Consultation électronique</b>
<b>à :</b>	<b>17h</b>

---

<b>Présidence :</b>	MME. Elodie CROCQ
---------------------	-------------------

---

<b>Présent(e)s :</b>	MM. Paul-Hervé DOUILLARD, Antoine EMMANUELLI, Didier ESOR, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD, Philippe LE YONDRE, Joël MALIN et Alain SARS
	MME. Pauline BLONDEAU

---

<b>Assiste à la séance :</b>	M. Vincent CHEVALIER
------------------------------	----------------------

---

<b>Excusés :</b>	MM. Laurent CHATREFOUX, Sylvain GRIMAUULT, Hubert FOURNIER et Didier VALSAQUE
------------------	---

---

#### I. CEPP Pro

A la suite de la réunion du 28 novembre et de la présentation du projet le 5 janvier au sein de la Commission Fédérale Emploi Formation des Educateurs, sous l'égide de la DTN, les membres du CSEF valident la mise en place du dispositif transitoire permettant d'obtenir le Certificat d'Entraîneur Préparateur Physique (CEPP) Pro.

Le CEPP Pro est désormais reconnu par l'UEFA et bénéficie de l'équivalence UEFA Fitness A. Afin que les diplômés des précédentes formations consacrées à la préparation physique puissent bénéficier de l'équivalence avec l'UEFA Fitness A, la DTN a créé un dispositif transitoire de 48h organisé comme suit :

- 2 sessions de 2 jours de formation à Clairefontaine
- 2 jours de formation au sein d'une structure professionnelle
- 12 stagiaires maximum

Les prérequis permettant d'accéder au dispositif sont les suivants :

- Être entraîneur licencié à la FFF (ou avoir été licencié)
- Être titulaire
  - o De l'UEFA Fitness B
  - o Ou du DEPP ou CEPA ou CEPPF (U13-U19)
- Justifier d'au moins 10 saisons d'expérience sous contrat auprès d'une équipe professionnelle (Ligue 1, Ligue 2, National 1, D1-D2 Arkema)

Le CSEF valide le tarif de 1824€.

**La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation se tiendra le 17 février à la Fédération Française de Football.**